



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (ORDONNATEUR)

La Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches :

- Vu La Loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Vu Le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé
- Vu Le décret 2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu Le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7, D6143-33 à D6143-35 et D6143-38
- Vu L'arrêté en date du 27 mai 2019, nommant Madame Christine UNGERER, Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches

Considérant l'organigramme de direction en vigueur au 01/10/2020.

DECIDE

Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Mme Christine UNGERER, Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches, concernant du CH Chalon-sur-Saône William Morey.

Article 2 - Délégués

M. Fabrice CORDIER, Directeur Délégué,
M. Benoit RIBOT, Directeur Adjoint en charge des Finances et Analyse de Gestion
Mme Sandrine PREFOT, Attachée d'Administration Hospitalière
Mme Virginie LE VEN, Attachée d'Administration Hospitalière

Article 3 - Périmètre

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine UNGERER, Directrice, M. Fabrice CORDIER, Directeur Délégué, est désigné ordonnateur suppléant à effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine UNGERER, Directrice et de M. Fabrice CORDIER, Directeur Délégué, Monsieur Benoit RIBOT, Directeur Adjoint en charge des Finances et Analyse de Gestion est désigné ordonnateur suppléant à l'effet de signer au nom de l'ordonnateur principal, tous les actes, mandats et titres relevant des attributions de l'ordonnateur et en son absence, Mme Virginie LEVEN, Attachée d'Administration Hospitalière et Mme Sandrine PREFOT, Attachée d'Administration Hospitalière, sont désignées ordonnateurs suppléants.

Article 4 - Obligation

La présente décision est assortie de l'obligation :

- De respecter la législation / réglementation en vigueur
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés
- De tenir informé la directrice des courriers, courriels, notes internes, engagements de dépenses, actes et documents qui justifient d'être portés à sa connaissance

Article 5 - Annulation

La présente décision annule et remplace toutes les décisions antérieures en la matière.

Article 6 - Date d'effet

La présente décision est applicable à compter du 01/12/2020.

Article 7 - Modalités de publicité

La présente délégation de signature sera notifiée au délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du :

- Président du conseil de surveillance
- Comptable public

du CH Chalon sur Saône William Morey avec les modèles de signature du délégataire.

Elle sera également :

- Consultable sur le site internet et le tableau d'affichage idoine du CH Chalon sur Saône William Morey
- Transmise à M. le Préfet de Saône et Loire publiée pour publication au recueil des actes administratifs

Fait à Chalon sur Saône, le 02/12/2020

Christine UNGERER
Directrice,

